PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

Session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 14 janvier 2008, à 20 heures, au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Jacques Bourduas, district 1
Antonio Fortier, district 2
Yvon Hudon, district 3
Gilbert Thomassin, district 4
Harmel L'Écuyer, district 5
Raphaël Brassard, district 6

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

001-08 **Ouverture de la session ordinaire**

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la session ordinaire.

002-08 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la session ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la session spéciale du 15 novembre 2007 et de la session ordinaire du 10 décembre 2007
4. Adoption des comptes du mois de novembre 2007
5. Dépôt - état des personnes endettées pour taxes municipales
6. Dépôt de la déclaration d'intérêts du conseiller du district 1, Monsieur Jacques Bourduas
7. Période de questions
8. Avis de motion – Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser les dépenses et de signer des contrats
9. Avis de motion – Règlement régissant le fonctionnement de la bibliothèque
10. Financement des règlements numéros 507-06, 514-06 et 515-06-Adjudication
11. Financement des règlements numéros 507-06, 514-06 et 515-06 – Concordance
12. Financement des règlements numéros 507-06 et 514-06 et 515-06 – Courte échéance
13. Radiation de taxes - 5102-08-7382-0-002
14. Autorisation de dépense – Achats de bacs pour les matières recyclables

15. Octroi de mandat à GÉNIO experts-conseils– Demande de certification d'autorisation au MEDDP
16. Embauche – Agente de secrétariat et de bureau
17. Avis de motion – Règlement décrétant l'asphaltage de la rue des Trilles
18. Avis de motion – Règlement décrétant l'asphaltage de la rue Biron

Affaires nouvelles :

19. Levée ou ajournement de la session ordinaire

Adoptée à l'unanimité

003-08 **Adoption des procès-verbaux de la session spéciale du 15 novembre 2007 et de la session ordinaire du 10 décembre 2007**

Il est proposé par M. le conseiller Antonio Fortier
Et résolu :

Que les procès-verbaux de la session spéciale du 15 novembre 2007 et de la session ordinaire du 10 décembre 2007 soient adoptés et signés.

Adoptée à l'unanimité

004-08 **Adoption des comptes du mois de novembre 2007**

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Bourduas
Et résolu :

Que le bordereau numéro 2007-11 du mois de novembre 2007 au montant de 665 819.07.61 $ soit accepté et payé.

Adoptée à l'unanimité

005-08 **Dépôt - état des personnes endettées pour taxes municipales**

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un état faisant mention des noms et des montants dus par les personnes endettées pour taxes municipales au 31 décembre 2007.

006-08 **Dépôt de la déclaration d'intérêts du conseiller du district 1, Monsieur Jacques Bourduas**

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que Monsieur le conseiller du district 1 lui a remis sa déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à la loi.

007-08 **Période de questions**

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyens et citoyennes présents à poser leurs questions.

008-08 **Avis de motion – Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser les dépenses et de signer des contrats**

M. le conseiller Yvon Hudon donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement déléguant le pouvoir d'autoriser les dépenses et de signer des contrats.

009-08 **Avis de motion – Règlement régissant le fonctionnement de la bibliothèque**

M. le conseiller Raphaël Brassard donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement régissant le fonctionnement de la bibliothèque.

010-08 **Financement des règlements numéros 507-06, 514-06 et 515-06 - Adjudication**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 507-06, 514-06 et 515-06.

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 1 140000 $; datée du 5 février 2008.

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les quatre soumissions ci-dessous détaillées :

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

31 000 $	3,40000 %	2009
32 000 $	3,40000 %	2010
34 000 $	3,55000 %	2011
35 000 $	3,70000 %	2012
1 008 000 $	3,85000 %	2013

Prix : 98,40200 Coût réel : 4,20991 %

2- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

31 000 $	3,50000 %	2009
32 000 $	3,55000 %	2010
34 000 $	3,60000 %	2011
35 000 $	3,75000 %	2012
1 008 000 $	3,85000 %	2013

Prix : 98,30900 Coût réel : 4,23702 %

3- CIBC MARCHÉS MONDIAUX INC.

31 000 $	3,50000 %	2009
32 000 $	3,60000 %	2010
34 000 $	3,70000 %	2011
35 000 $	3,80000 %	2012
1 008 000 $	3,90000 %	2013

Prix : 98,32600 Coût réel : 4,28414 %

4- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.
R.B.C. DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

31 000 $	3,75000 %	2009
32 000 $	3,75000 %	2010
34 000 $	3,80000 %	2011
35 000 $	3,90000 %	2012
1 008 000 $	4,00000 %	2013

Prix : 98,66400 Coût réel : 4,30572 %

ATTENDU QUE l'offre ci haut provenant de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE** s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par le M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu :

QUE l'émission d'obligations au montant de 1 140 000$ de Sainte-Brigitte-de-Laval soit adjugée à **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE.**

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE M. le maire Pierre Vallée et M. le directeur général et secrétaire-trésorier Gaétan Bussières sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité

011-08 **Financement des règlements numéros 507-06, 514-06 et 515-06 – Concordance**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 1 140 000 $.

En vertu des règlements suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements #	Pour un montant de $
507-06	565 000 $
514-06	377 000 $
515-06	198 000 $

ATTENDU QUE, pour les fins de la dite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu :

QUE les règlements indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 1 140 000 $:

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 5 février 2007;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Beauport;

QUE les intérêts seront payables semi annuellement le 5 août et le 5 février de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-&, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité

012-08 **Financement des règlements numéros 507-06, 514-06 et 515-06 – Courte échéance**

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 1 140 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 507-06, 514-06 et 515-06 la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 5 février 2008); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements règlements énumérés ci haut. Chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

013-08 **Radiation de taxes – dossier 5102-08-7382-0-002**

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer
Et résolu :

De radier au 31 décembre 2007 les taxes à recevoir de la Municipalité pour le dossier 5102-08-7382-0-002 pour un montant de 195.33 $.

Adoptée à l'unanimité

014-08 **<u>Autorisation de dépense – Achats de bacs pour les matières recyclables</u>**

Considérant l'application du Plan de gestion des matières résiduelles, l'implantation du service de collecte des matières recyclables avec bacs de 360 litres et l'ajout de nouvelles résidences sur le territoire.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :

D' autoriser M. le directeur général et secrétaire-trésorier a effectué une dépense n'excédant pas 20 000,00 $ (avant taxes) pour l'achat de bac 360 litres pour les matières recyclables et diverses pièces de remplacement.

Prix soumis pour l'achat de bacs (avant taxes), incluant la livraison et l'impression	
Équipements MAUVALIN	85,55 $
USD	81,67 $
Omnibac	85,00 $

Adoptée à l'unanimité

015-08 **Octroi de mandat à GENIO experts-conseils– Demande de certificat <u>d'autorisation au MEDDP</u>**

Considérant le projet de résidence pour aînés.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Bourduas
Et résolu :

De mandater la firme d'ingénieurs GÉNIO experts-conseils afin de présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval pour le prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout et pluvial.

Adoptée à l'unanimité

016-08 **<u>Embauche – Agente de secrétariat et de bureau</u>**

Considérant la vacance au poste d'agente de secrétariat et de bureau.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :

Que ce conseil procède à l'embauche de Madame Julie Laforest au poste d'agente de bureau et de secrétariat, à titre d'employée régulière, à temps complet, pour une période de probation de douze (12) mois et selon les dispositions Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables.

Adoptée à l'unanimité

017-08 **<u>Avis de motion – Règlement décrétant l'asphaltage de la rue des Trilles</u>**

M. le conseiller Jacques Bourduas donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement décrétant le pavage de la rue des Trilles.

018-08 **<u>Avis de motion – Règlement décrétant l'asphaltage de la rue Biron</u>**

M. le conseiller Jacques Bourduas donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement décrétant le pavage de la rue des Biron.

Affaires nouvelles :

019-08 **<u>Levée ou ajournement de la session ordinaire</u>**

Il est proposé, à 20 h 38 par M. le conseiller Antonio Fortier
Et résolu :

De lever la session ordinaire.

Adoptée à l'unanimité

PIERRE VALLÉE **Maire**	**GAÉTAN BUSSIÈRES** **Directeur général et secrétaire-trésorier**